

COMPTE RENDU DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MARDI 27 JUIN 2023

À PARTIR DE 13H30

SALLE DES CONSEILS – EUROMÉTROPOLE – PARC DE L'ÉTOILE, 67000 STRASBOURG

Jean-Pierre FORTUNE, Président, remercie les membres de l'Assemblée Générale d'avoir répondu présent à cette invitation.

Il communique ses remerciements à la Ville de Strasbourg pour la mise à disposition de cette salle.

Il indique que les conditions de quorum sont atteintes et que le détail des votes par correspondance et procurations pourra être communiqué par le secrétariat. Les délibérations sont possibles dans les bonnes conditions statutaires.

Il déclare ouvert l'Assemblée générale ordinaire 2023.

1. Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 juin 2022

Jean-Pierre FORTUNE demande s'il y a des observations ou remarques concernant ce compte rendu.

⇒ **Aucune observation ou proposition d'amendement n'étant faite, le compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 juin 2022 est adopté à l'unanimité.**

2.1 Rapport moral du Président

L'actualité de ces derniers mois a montré, s'il en était besoin, à quel point notre mission au sein de Gescod demeurerait pertinente et nécessaire.

Face à la permanence des conflits mondiaux et à la multiplication des crises climatique, sécuritaire et humanitaire, promouvoir la coopération et la solidarité internationales au service d'un développement mondial juste et durable est, plus que jamais, une priorité.

Cet objectif symbolique, nous y travaillons ensemble, de façon très concrète, comme l'illustre le rapport d'activité 2022 que vous avez pu découvrir ce matin.

Ces nombreux projets, menés en France ou dans nos pays d'intervention, ne sont réalisables que grâce à la force du collectif que nous avons réussi à créer, depuis 2017, année après année.

Ce collectif, nous le construisons grâce à l'appui toujours renouvelé de nos partenaires extérieurs : ministère des Affaires étrangères, Agence française de développement, Agences de l'eau - pour ne citer que les principaux.

Nous le vivons également pleinement avec les autres réseaux régionaux multi-acteurs, au sein de la CIRMA, la conférence interrégionale des RRMA.

Mais cette richesse du collectif, nous la construisons aussi à l'interne grâce à l'apport de chacun de nos membres. C'est uniquement en nous appuyant sur l'expertise et l'engagement de tous : collectivités territoriales, syndicats

Gescod Siège
Espace Nord-Sud
17 rue de Boston
67000 Strasbourg
+33388455989
gescod@gescod.org

Gescod Antenne de Châlons-en-Champagne
30 chaussée du Port
BP 70366
51022 Châlons-en-Champagne
+33326214486
chalons-en-champagne@gescod.org

Gescod Antenne de Nancy
48 esplanade Jacques-Baudot
54035 Nancy Cedex
+33383945863
nancy@gescod.org

des eaux et d'énergie, universités, hôpitaux, associations de solidarité internationale, personnalités qualifiées, etc., que nous parvenons à faire avancer l'ensemble de nos projets

Ce collectif, c'est, enfin, celui de notre équipe de salariés qui, chaque jour, développe des synergies et établit des passerelles entre tous les métiers et toutes les compétences qui la compose, que ce soit au titre :

- de l'accompagnement des acteurs et des actions d'Education à la citoyenneté et à la solidarité internationales,
- de l'appui à la mobilité internationale,
- des contributions aux coopérations décentralisées des collectivités du Grand Est,
- ou qu'il s'agisse des fonctions supports (administration, communication, finances), indispensables au fonctionnement notre association.

Je souhaite d'ailleurs remercier ici, pour leur professionnalisme et leur engagement, l'ensemble de nos salariés et volontaires, qu'ils soient basés à Châlons, Nancy, Strasbourg ou sur le terrain, dans nos pays d'intervention.

Au sein de ce collectif, multiforme et foisonnant, il importe que chacun trouve sa place.

C'est un exercice difficile, mais nous continuerons à y travailler ensemble car c'est bien forts de la contribution de tous que nous serons les plus efficaces.

Comme je m'y étais engagé l'an passé, l'année 2022 et ce début d'année 2023 ont également été consacrés à 2 autres grands chantiers : consolider l'équilibre financier de Gescod, d'une part, et garantir à notre personnel un cadre de travail soutenable, d'autre part.

Sur l'un comme sur l'autre point, des progrès ont été accomplis comme vous pourrez le constater dans les rapports financiers et d'activité.

Le développement de projets ambitieux, soutenus par l'AFD, l'Union européenne, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ou l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et la montée en puissance de notre activité en matière de mobilité internationale, avec l'appui du FONJEP, devrait nous permettre de garantir, pour les deux à trois années à venir, les recettes non assurées par les subventions de fonctionnement.

Et nous avons ainsi pu créer 2 nouveaux postes en 2022 pour soulager l'équipe en charge de la mobilité internationale et celle en charge des coopérations décentralisées.

Mais il nous faut continuer à rechercher le difficile équilibre entre :

- développer suffisamment de projets pour garantir nos ressources et
- ne pas surcharger nos équipes déjà très mobilisées et encore en sous-effectif en ce qui concerne les fonctions supports.

À ces 3 chantiers (construire le collectif, garantir notre budget, préserver nos équipes), je souhaite, enfin, en ajouter un 4ème.

Il me paraît en effet nécessaire que nous puissions réfléchir à un développement équilibré de notre action sur l'ensemble du territoire régional et notamment de notre appui à l'action extérieure des collectivités territoriales et des syndicats des eaux, d'assainissement et d'énergies.

Le Grand Est, en effet, riche de nombreuses forces vives qui, par méconnaissance souvent, ne sont pas encore mobilisées en faveur de la coopération et la solidarité internationale et du développement mondial, juste et durable, que nous appelons tous de nos vœux.

2.2 Rapport d'activité 2022

Gaëlle LE BARBU, directrice, présente les activités de 2022 -cf. [diaporama](#) en PJ.

Elle rappelle la mission centrale de Gescod : renforcer le pouvoir d'agir à l'international de tous les acteurs du territoire. Cette mission s'articule autour de deux fonctions principales : l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions de coopération et de solidarité internationale et l'animation du territoire et mise en réseau d'acteurs. À cela s'ajoute, depuis 2022, une nouvelle fonction, héritée du CEFODE, l'envoi et l'accompagnement de Volontaires de Solidarité Internationale.

Elle rappelle également le rôle de la CIRMA dans les projets Gescod. La CIRMA a un rôle de plaidoyer et de visibilité auprès des instances nationales et des partenaires thématiques. Elle permet de mobiliser des ressources financières à travers des programmes communs (RECITAL ODD, 3x1% Solidaires, ...). C'est également un lieu d'échange d'expériences et de mutualisation d'outils.

L'année 2022 est marquée par une reprise de toutes les activités depuis la crise Covid, le développement de l'animation et de l'accompagnement des acteurs, la prise en main d'une nouvelle mission qu'est la mobilité internationale, et des coopérations décentralisées qui se sont consolidées et diversifiées.

Concernant l'accompagnement des porteurs de solidarité internationale et le soutien aux projets ECSI :

- Plusieurs formations ont eu lieu pour accompagner la montée en expertise des porteurs de projets ;
- 162 structures ont obtenu un appui individuel dans leur projet par les équipes d'animation de Châlons, Nancy et Strasbourg ;
- 27 projets ont été soutenus financièrement par les fonds territorialisés (AFD-CIRMA) dont 19 à destination de près 1000 scolaires (DIODD) ;
- 15 formations et réunions de groupes d'échange sur ECSI ;
- 413 manifestations et 17 5000 personnes touchées pour le Festival des solidarités et le Festival Alimenterre ;
- 2 800 visiteurs au Marché du monde de Nancy.

Quant au pôle de Mobilité internationale :

- Gescod est devenu le coordinateur régional pour le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) ;

- 14 projets financés dans le cadre du dispositif « Initiatives pour la solidarité internationale » et 8 projets « Jeunesse Solidarité internationale » soutenus ;
- Missions d'information grand public et d'organisation des jurys en région (en lien avec la DRAJES) et le recrutement de parrains ;
- 16 volontaires accompagnés en 2022 pour 8 structures partenaires originaires de toute la France (+ projets de coopération décentralisée Gescod) ;
- La MEAE a renouvelé l'agrément du volontariat de solidarité internationale pour 2023-2025 ;
- Contribution aux travaux et instances de France Volontaires et du CLONG-Volontariat.

Puis, en ce qui concerne les coopérations décentralisées :

- Près de 40 collectivités territoriales sont engagées à l'international avec l'appui de Gescod ;
- 12 pays d'intervention ;
- 9 projets en cours ou montés en 2022 dans le cadre du dispositif FICOL de l'AFD ;
- 10 nouveaux projets, accompagnés par Gescod, ont été retenus par le MEAE.

En réponse à cette augmentation d'activité, les différentes équipes ont été étoffées.

En guise de conclusion, le travail remarquable et l'engagement de toute l'équipe salariée, des volontaires et des stagiaires est souligné.

⇒ **Soumis aux voix par le Président, le rapport d'activité 2022 est adopté à l'unanimité.**

2.3 Rapport budgétaire

a) Exécution du budget : compte d'exploitation et exécution budgétaire analytique

Claude REGALL, directeur adjoint, indique que les ressources totales de l'exercice 2022 s'élèvent à 11 552 012 € qui est une somme importante jamais atteinte auparavant pour Gescod. Elles sont constituées de 6 689 359 € de reports de crédits 2021 et de 4 696 598 € de crédits nouveaux. Les crédits nouveaux sont bien inférieurs à ceux qui étaient prévus et votés en AG l'année dernière car des grands projets cofinancés par l'AFD, dont le démarrage était prévu en 2022, ont dû être reportés en 2023. Une annulation de ressources de 46 366 € est liée à des actions qui ne se sont pas réalisées en 2022. Il n'y a pas d'incidence sur le fonctionnement de Gescod. La mise à disposition gratuite, valorisant l'apport des partenaires à l'action de Gescod, s'élève à 212 421 €, une hausse comparée à l'année précédente.

Les dépenses de l'année 2022 s'élèvent à 3 882 149 € (hors valorisation de l'expertise gratuite mobilisée), soit 83 % des ressources nouvelles et 34 % des ressources totales. Ces taux d'exécution sont dus à la comptabilisation des ressources de projets pluriannuels à la date de signature des conventions financières. Les

dépenses liées à ces conventions, par contre, sont réalisées sur plusieurs exercices, ce qui explique les reports importants. Ce sont des moyens affectés à des projets précis qui se mettent en œuvre dans le temps et qu'il n'est pas possible d'affecter à d'autres objets, notamment au fonctionnement de la structure.

L'Union Européenne a été, en 2022, le premier partenaire financier de Gescod, apportant près de 21 % des nouveaux crédits. Les fonds de l'Agence française de développement représentent 17 %, à égalité avec les Communes et EPCI dont les crédits transitent par les fonds de l'État. La Région Grand Est a contribué à hauteur de 15 %.

Le report budgétaire de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023 s'élève à 7 448 367,80 €. Ce montant est constitué de ressources affectées à des projets précis dont la réalisation effective dépasse les limites de l'exercice budgétaire. Ces sommes, enregistrées comptablement, ne sont mises à disposition de Gescod par les partenaires financiers qu'au fur et à mesure de l'avancement des projets et des justifications de dépenses qui leur sont présentées. Elles ne reflètent en aucune manière la situation de la trésorerie.

L'exercice enregistre un excédent de 9 075,47 €.

b) Rapport du Commissaire aux comptes

Michel WEBER, commissaire aux comptes, fait lecture de son rapport.

« En exécution de la mission confiée par l'Assemblée Générale, l'audit des comptes annuels de l'association Gescod relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 a été effectué. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date. Le commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé. Cet audit a été effectué selon les normes de l'exercice professionnel en France. Il a été estimé que les résultats collectés sont suffisants et appropriés. Cette mission d'audit a été réalisée dans le respect des règles d'indépendance applicables sur la période du premier janvier 2022 à la date d'émission du rapport et aucun service interdit par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes n'a été fourni. Le commissaire aux comptes a procédé à la vérification des documents communiqués lors de la présente séance et n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports présentés et sur tous les documents adressés sur la situation financière ou sur les comptes annuels. »

Michel WEBER précise, d'une part, qu'il relève de la responsabilité de la direction de veiller à ce que les comptes présentent une image fidèle et que la continuité d'exploitation ne soit pas menacée ; d'autre part, la responsabilité du commissaire aux comptes est de s'assurer que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative.

Aussi, Michel WEBER confirme que ce rapport de certification a donné l'assurance raisonnable que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative.

Jean-Pierre FORTUNE, Président, adresse ses remerciements à l'équipe financière placée sous la responsabilité de Claude REGALL. Claude REGALL remercie toutes les équipes sur le terrain.

c) Affectation du résultat

L'exercice budgétaire 2022 enregistre un excédent de 9 075,47 €. Le Président, qui reprend les propositions du Conseil d'administration, propose à l'Assemblée générale d'affecter cet excédent aux réserves de Gescod, ce qui permettrait de renforcer la stabilité financière de l'association.

L'affectation de l'excédent aux réserves (fonds propres de Gescod) porterait celles-ci à la somme de 292 584 €, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Au vu de l'augmentation substantielle de l'activité en 2022, le ratio « Réserves/Nbre de jours d'exploitation » s'établit à 28 jours, ce qui représente une nette inflexion par rapport à 2021. Il est nécessaire de continuer à renforcer les fonds propres de la structure afin d'améliorer sa capacité à faire face aux risques.

d) Quitus au Conseil d'administration

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre et le rapport du commissaire aux comptes approuve les comptes de l'exercice tels qu'ils lui sont présentés, valide les propositions du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit la somme de 9 075,47 € aux fonds propres de l'association. L'assemblée générale donne quitus au Conseil d'administration de l'accomplissement de son mandat pour l'exercice 2022.

2.4 Budget prévisionnel 2023

Le budget attendu en 2023 est supérieur à celui de l'exercice précédent. Il s'élève à 18 514 190 €. Cependant, seule une partie de ces ressources sont à engager en 2023, soit 9 026 252 €, dans la mesure où les projets auxquels celles-ci sont rattachées sont à mettre en œuvre sur plusieurs années. Il en va ainsi notamment des projets financés par l'AFD et de certains projets inscrits dans le cadre de l'appel à projet triennal du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ces fonds sont délégués à Gescod par les collectivités territoriales pour leur mise en œuvre dans le cadre d'un accord entre celles-ci et leurs partenaires financiers. Ils sont strictement liés aux projets et nécessitent les contreparties des collectivités. Sans ces contreparties qui font effet levier, les projets sont irréalisables. L'augmentation des crédits ne signifie donc pas un enrichissement de Gescod, mais elle est par contre le signe d'une valorisation croissante des crédits mis en œuvre par les collectivités territoriales pour mobiliser des financements auprès de bailleurs de fonds traditionnels d'actions de coopération (AFD, MEAE, Agences de l'eau, ...) et traduit un travail de fond des équipes de Gescod pour le montage des projets. Ces fonds permettent également un cofinancement accru de ces équipes pour accompagner les acteurs à tous les niveaux de mise en œuvre de ces projets.

Le budget 2023 est fortement impacté par un engagement important attendu de l'Agence française de développement sur des projets pluriannuels en appui au renforcement de l'intercommunalité au Cameroun (en partenariat avec le SDEA), à Majunga à Madagascar (en partenariat avec la Ville de Mulhouse), ainsi qu'à Gorée au Sénégal (en partenariat avec la Métropole du Grand Nancy). En outre, un nouveau dossier pour un projet en soutien à la Région de l'Oriental au Maroc, en partenariat avec la Région Grand Est, a été déposé et devrait pouvoir démarrer avant la fin de l'année.

L'aspect pluriannuel de certains projets induit d'ores et déjà la prévision de reports sur l'exercice 2024. Ce report s'élève à 9 487 938 €. Ainsi qu'il a été précisé précédemment, la totalité des financements prévus pour ces projets est enregistrée comptablement l'année de la signature des conventions. Les sommes à engager sur 2023 ne représentent pas la totalité de ce financement. Le solde est reporté sur l'exercice suivant.

- ⇒ **A l'unanimité, l'Assemblée générale approuve le projet de budget prévisionnel 2023 tel qu'il lui a été présenté.**

2.5 Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Claude REGALL soumet à l'Assemblée générale le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes. Celui-ci prend fin après 6 ans de mandat. Il précise que la collaboration avec le commissaire aux comptes est efficiente.

- ⇒ **A l'unanimité, l'Assemblée générale valide le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.**

3. Départs de Gescod

Claude REGALL présente la liste des acteurs du Grand Est, adhérents de Gescod, dont le départ a été proposé par le dernier Conseil d'administration le 13 juin 2023. Suite à la résolution au dernier Conseil d'administration, seulement ceux qui ont posé leur démission et/ou cesser leur activité sont présentés aux membres.

Les adhérents dont le départ a été acté par le dernier conseil d'administration en juin 2023 :

AGIR abcd Vosges, Champagne Ardenne Equitable, Ecole Secours, La Vue pour Tous, Le Cœur de Vivescia, ONG RED, Réseau Alsace Lorraine des Volontaires de la Coopération, Sourire pour tooth, Terre Africaine.

- ⇒ **L'Assemblée Générale confirme la sortie de ces membres.**

4. Cotisations 2024

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de reconduire les montants des cotisations 2022 de la façon suivante :

- Associations locales : 25 € ;
- Comités de jumelage, fédérations d'associations: 40 € ;
- Membres individuels : 25 € ;
- Écoles, collèges, lycées et secteurs primaire et secondaire : 50 € ;
- Autres établissements supérieurs, universités et autres institutions: 100 € ;
- Collectivités territoriales (négociation avec la collectivité si elle s'engage dans une action de coopération) : 100€ de droit d'entrée, plus une participation à l'action de Gescod sur la base indicative de 0,15 € par habitant.

- ⇒ **A l'unanimité, l'Assemblée générale valide la reconduction des montants 2023 des cotisations pour l'année 2024.**

5. Renouvellement du Conseil d'administration (tiers sortant)

En 2022, les sortants sont :

Pour le collège des collectivités territoriales : la Communauté des communes de Sélestat, la Ville de Mulhouse, la Ville d'Aÿ-Champagne, et la Ville de Nancy ;

Pour le collège des associations de solidarité internationale : le Collectif Cité en Champagne, L'Association pour le développement de Loanga, Gref Grand Est, et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement ;

Pour le collège des institutions et autres associations : l'ENGES, et les Hôpitaux universitaires de Strasbourg ;

Pour le collège des personnes physiques : Serge RAMON, et Christian SZACOWNY.

Jean-Pierre FORTUNE rappelle que des votes par correspondance ont été enregistrés.

Pour le collège des personnes physiques, Liliane ANDRES n'a pas souhaité renouveler son mandat puisqu'elle représente la Ville d'Erstein dans le Collège des collectivités territoriales. Pascal Handschumacher s'est porté candidat.

A l'issue du vote de chacun des collèges, sont renouvelé.es ou élu.es au Conseil d'administration de Gescod :

Au sein du collège des collectivités territoriales (4 postes sortants, 4 candidatures enregistrées) :

- La Communautés des communes de Sélestat, dont le représentant pour Gescod est Charles ANDREA ;
- La Ville de Mulhouse, dont la représentante pour Gescod est Oana TISSERANT ;
- La Ville d'Aÿ-Champagne, dont le représentant pour Gescod est Dominique LEVEQUE ;
- La Ville de Nancy, dont la représentante pour Gescod est Sabrina BENMOKHTAR (nouvelle adjointe Égalité à la suite de Patricia DAGUERRE-JACQUE).

Au sein du collège des associations de solidarité internationale (4 postes sortants, 4 candidatures enregistrées) :

- L'association Collectif Cité en Champagne, dont la représentante pour Gescod est Martine COUTIER ;
- L'association ADL, dont le représentant pour Gescod est Eric MONNAY ;
- L'association GREF Grand Est, dont la représentante pour Gescod est Monique JARNOUX ;
- L'association CCFD, dont le représentant pour Gescod est Guy THEBAULT.

Au sein du collège des institutions et autres associations (2 postes sortants, 2 candidatures enregistrées) :

- L'ENGÉES, dont la représentante pour Gescod est Sandra NICOLLE ;
- Les Hôpitaux universitaires de Strasbourg, dont la représentante pour Gescod est Anne MARINEAU.

Au sein du collège des personnalités qualifiées (3 postes sortants, 3 candidatures enregistrées) :

- Serge RAMON ;
- Christian SZACOWNY ;
- Pascal HANDSCHUMACHER.

⇒ **A l'unanimité, l'Assemblée générale valide la nouvelle composition du Conseil d'administration.**

6. Divers

6.1 Actualité de la CIRMA

Gérard PIGAULT, membre du bureau de Gescod et Vice-président de la CIRMA, présente brièvement la CIRMA en s'appuyant sur la notion de territoire et de multi-acteur. La CIRMA dispose d'un siège au sein du Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale (CNDI) dans le Collège des territoires et des collectivités territoriales. Elle coprécide un groupe de travail « Participation de la jeunesse à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ». Elle occupe un siège au Conseil d'administration et un autre au Conseil d'audit et d'éthique. Gescod est également membre au sein du Collège des associations. Une annonce autour de la création d'un RRMA à la Réunion pourrait être faite à la Conférence de Coopération Régionale Océan Indien

(CCROI) qui aura lieu en octobre à Mayotte. La CIRMA pourra être sollicitée pour participer aux temps d'échange en vue de la mise en place de fonds intermédiés à destination des Outre-mer. Ceci permettra de couvrir l'ensemble du territoire. Il remercie l'ensemble des salariés pour le travail fourni par rapport au projet RECITAL (programme ECSI) qui a permis de lever 6 millions d'euros de fonds.

6.2 Information sur la poursuite des projets au Burkina Faso

Lors du dernier Conseil d'administration, le 13 juin 2023, Serge RAMON, membre du Collège des personnalités qualifiées et Vice-président de Mil Ecole, a souhaité que Gescod émette un avis sur la véritable situation et sur les coopérations en cours au Burkina Faso.

Il fait part des difficultés rencontrées auprès des élus et de responsables qui ne souhaitent plus nécessairement soutenir des projets au Burkina Faso. Les personnes confondent la situation du Burkina Faso et celle du Mali qui a suscité beaucoup d'émotion et de communication négatives. Il est actuellement interdit de verser des fonds publics de l'État au Mali. De ce fait, Serge RAMON fait face à plusieurs inquiétudes et hésitations même si l'Ambassade de France au Burkina Faso souhaite que les associations poursuivent leurs efforts dans le pays. Il rappelle que les associations travaillent pour les populations et non pour les autorités publiques. Ainsi, il propose à l'Assemblée générale que Gescod produise un texte pour aider à convaincre les collectivités territoriales de poursuivre leur appui aux actions menées au Burkina Faso. Jean-Pierre FORTUNE donne son accord, mais propose de revoir la formulation.

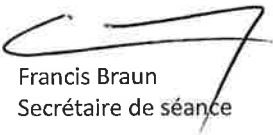
Véronique BERTHOLLE remercie les membres de l'Assemblée générale de leur participation et de leur engagement. Elle a fortement apprécié les échanges.

Jean-Pierre FORTUNE remercie les membres de l'Assemblée générale pour leur attention et leur participation au débat, et il remercie la Ville de Strasbourg pour l'accueil réservé à Gescod ainsi que les équipes de Gescod à qui l'on doit la bonne tenue de cette assemblée générale.

La séance est levée à 15 heures.



Jean-Pierre Fortuné
Président



Francis Braun
Secrétaire de séance